

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 7 septembre 2009 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 13

Excusés : F. PLANEL (pouvoir donné à F. ROMAN)

B. GOUTTENOIRE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : P. THERY – D. CASASSUS

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2009 a été approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1) Redevance Spéciale Obligatoire (RSO)

Il s'agit d'une redevance et non d'une taxe, il ne faut pas la confondre avec la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Cette redevance, obligatoire depuis le 1^{er} juillet 1993, est à acquitter en contrepartie d'un service rendu ; elle s'adresse aux collectivités, commerçants, artisans... mais pas aux particuliers. La RSO est instituée pour couvrir le coût de collecte et de traitement des déchets des professionnels.

Le Conseil Communautaire de la CCPBO devra voter cette redevance pour une application au 1^{er} janvier 2010.

2) Relais d'Assistants Maternelles Itinérant (RAMI)

C'est un service rendu aux assistantes maternelles, aux personnes souhaitant devenir assistantes maternelles ou aux parents à la recherche d'un mode de garde ou employant une assistante maternelle. Il s'agit d'un camion itinérant qui fait le lien avec les assistantes maternelles dans 4 ou 5 zones de la communauté de communes. C'est un lieu d'échanges ou de formation.

La CAF a décidé de participer au financement du fonctionnement du RAMI et une participation financière est demandée à chaque commune. Pour JARNIOUX, elle s'élève à 289 € par an.

M. le Maire propose d'adhérer à ce dispositif sachant qu'il y a une demande de la part des assistantes maternelle. Une salle doit être mise à disposition lors du passage du RAMI.

A Jarnioux les assistantes maternelles sont au nombre de 3.

14 voix pour

3) Autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale a fait parvenir une liste d'autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux.

M. le Maire propose d'adopter les modifications apportées par cette liste.

14 voix pour

4) Création d'une régie – spectacle du 10 octobre 2009

Dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culture, il convient de créer une régie pour la billetterie (encaissement). Etant donné qu'un élu ne peut être régisseur, seul un particulier peut occuper cette fonction. Cette régie aura une durée de validité égale à celle de la mandature.

Deux volontaires, Marc FEREOLE, titulaire et Patrick OSTER, suppléant, se sont proposés.

M. le Maire demande l'avis du conseil : **14 voix pour**

5) Lotissement Le Pilon : lot n°7

Un primo-accédant est intéressé par le lot n° 7.

M. le Maire demande l'avis du conseil pour vendre ce lot au prix de 105 530 €, sous réserve que l'acquéreur atteste sur l'honneur ne pas avoir contacté d'agence auparavant.

14 voix pour

6) Résultats enquête cantine scolaire et accueil périscolaire

52 réponses ont été reçues sur 55 familles.

Pour la cantine, on note une forte fréquentation le jeudi avec plus ou moins 26 réguliers auxquels il faut ajouter les occasionnels. Ceci peut poser un souci au niveau du local.

Pour l'accueil périscolaire, on note également une forte fréquentation avec un dépassement du seuil autorisé.

Maintenant que la rentrée est faite, il convient d'observer précisément le taux d'occupation car rappelons-le les chiffres annoncés ci-dessus sont issus d'une prévision et non d'un comptage effectif.

Dans le cadre des aménagements réalisés au 1^{er} étage pour la salle d'accueil périscolaire, M. le Maire propose d'installer 2 radiateurs dans le couloir afin d'obtenir une température constante lors du déplacement des enfants d'une pièce à l'autre et demande l'accord du conseil sur le principe. Des devis seront demandés.

14 voix pour

7) Nettoyage chemin de Tous vents

Reporté

8) Information Ecole Numérique Rurale

L'inspection académique a adressé par fax son accord pour retenir le dossier présenté par l'école de JARNIOUX, une convention va nous être adressée prochainement, ce projet est en bonne voie.

9) Devis mur VC 9

Un mur de soutènement de la VC 9 menace de s'effondrer et la rive a été réalisée en dévers, ce qui apporte de l'humidité. Ce mur soutient la route et il convient de le renforcer.

M. le Maire demande l'avis du conseil pour étudier la participation communale pour ces travaux. Il est rappelé néanmoins que la VOIRIE est de la compétence de la Communauté de Communes.

12 voix pour – 2 abstentions

10) Propositions SYDER

Un devis a été reçu pour le déplacement du candélabre dans le parc, le montant s'élève à 1 500 € au total mais à notre charge : 630 €

M. le Maire demande l'accord du conseil pour effectuer ces travaux.

14 voix pour

D'autre part, le SYDER propose de changer des lanternes dans le bourg moyennant une participation financière de la commune.

M. le Maire propose de ne pas donner suite pour l'instant à cette proposition en raison de la demande d'enfouissement des lignes électriques qui a déjà été déposée et est en attente.

14 voix pour

DIVERS

Il semble qu'une pollution viticole ait été remarquée dans la rivière Ombre (mousse rouge, odeur...) ceci malgré la mise en place du programme de mise à l'égout des effluents viticoles.

M. le Maire propose d'adresser un courrier à J. LAURENT, Président du Syndicat d'Assainissement du Ponts Sollières avec copie à M. VIVIER MERLE, Vice-Président responsable du dossier, pour les en informer.

L'association « Cadoles et Sens » nous sollicite pour la participation à une manifestation qui aura lieu du 13 au 16 mai 2010, consistant à faire découvrir le sud beaujolais et la région des Pierres Dorées autour du vin et 3 pôles ont été ciblés : THEIZE, MONTMELAS et BULLY.

M. le Maire demande à la « Commission Culture » d'étudier ce projet.

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 21 février prochain ; une dotation de l'Etat nous sera versée s'élevant à 1 185 €.

Une demande de feu d'artifice a été déposée en mairie pour le 24 octobre prochain à 20H30, il s'agit d'un feu de type K3 qui devrait durer environ 6/7 minutes et serait tiré sur le chemin rural du Petit Cosset. Il est proposé qu'une affiche soit apposée chez les commerçants pour en informer la population.

Téléthon : une réunion générale se tiendra le 1^{er} octobre à 20H à la mairie de POUILLY. Les associations intéressées devront être présentes.

Problème de l'affaissement du terrain au lotissement GRAVETON : la MDR a adressé à nouveau un courrier à CAPELLI pour la réfection du muret et a décidé d'effectuer les travaux et d'en adresser la facture au lotisseur si rien n'est fait rapidement.

Le « Blues à Jarnioux » demande à la mairie s'ils peuvent disposer d'un local pour stockage de matériel. M. le Maire demande l'accord du conseil sur le principe, mais en précisant que ce prêt de local n'est pas définitif et peut à tout moment être revu.

13 voix pour – 1 abstention

Lotissement Le Pilon : faire passer le cantonnier pour nettoyer les terrains avant le 26/27 septembre.

Il est signalé la circulation d'engins motorisés non autorisés sur le viaduc, il faut vérifier la signalisation d'interdiction.

Le conseil municipal est invité à l'inauguration de l'école de VILLE SUR JARNIOUX qui aura lieu le samedi 26 septembre à 11H

L'assemblée générale de l'AJJ se tiendra le samedi 26 septembre à 17H, lieu à définir.

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, les artistes de JARNIOUX exposeront à la Chapelle Sainte Catherine les 19 et 20 septembre prochain : vernissage samedi 19 à 11H30.

Il est signalé, dans le terrain de l'Usine Favrot, la présence de déjections canines. Il faudra remédier à cette nuisance.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, Lundi 5 octobre 2009 à 20 h 15

Fin de la séance à 23 h 15